

## Professeurs des écoles : vers des parcours préparatoires lycée/université (mission Sherringham)

Paris - Publié le jeudi 8 octobre 2020 à 11 h 30 - Actualité n° 194911

« Un parcours de licence en 180 ECTS (60 ECTS/an), qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université avec une universitarisation progressive » : telles sont les caractéristiques du parcours préparatoire au professorat des écoles ou « PPE », issu de la mission sur les Inspé confiée à [Mark Sherringham](#), et présenté aux syndicats par la [Dgesip](#), la [DGRH](#) et la [Dgesco](#), le 08/10/2020.

Le cahier des charges de ces PPPE, dont News Tank a obtenu copie prévoit :

- « En L1, il s'agit de renforcer les fondamentaux, principalement en lycée.
- En L2, l'étudiant alternera à parts égales entre lycée et université en continuant d'approfondir les fondamentaux en lycée et en ouvrant progressivement sur la majeure choisie en université.
- En L3, l'étudiant verra la partie universitaire renforcée, toujours en lien avec les enseignements en lycée. »

Ce parcours de licence sera « adossé prioritairement à une licence de mathématiques ou de lettres, labellisé par la Dgesip, avec une inscription sur Parcoursup identifiée "Parcours préparatoire au professorat des écoles" ». Il « s'appuiera sur un référentiel de compétences impliquant la co-construction structurée, mais souple des formations au lycée et à l'université ».

Leur mise en place s'appuiera sur un [AMI](#) lancé début octobre 2020 pour une première rentrée en septembre 2021, d'abord sous forme d'expérimentation. L'objectif minimum est une cohorte de 30 à 40 étudiants par an par région académique, et l'objectif plafond est similaire mais par académie. Les territoires ultra-marins y seront inclus.

Concernant la « pré-professionnalisation », la première et la deuxième années comprennent trois semaines de stage en école — observation en L1, observation et pratique accompagnée en L2 —, et la troisième année inclut quatre semaines de mobilité à l'étranger.

---

### Les principes généraux ayant guidé le cahier des charges du parcours préparatoire au

## **professorat des écoles**

- Ce nouveau parcours doit apparaître en tant que tel sur **Parcoursup** (avec une forte visibilité/lisibilité).
- Il doit être typé très clairement comme « préparatoire au professorat des écoles ». Il impliquera une **articulation avec le master Meef** mention premier degré.
- Il sera **diplômant** (aboutissant à un diplôme national de licence généraliste), avec un débouché naturel sur le master Meef.
- Il reposera sur une **capacité d'accueil limitée**, mais avec une volonté d'ouverture sociale. Il pourra s'articuler à partir du L2 avec un parcours d'**AED** préprofessionnalisation.
- La question de la sortie du parcours à l'issue de l'obtention de la licence, pour ceux ne poursuivant pas en master Meef, doit être posée en termes, soit de réorientation, soit d'insertion professionnelle.

- Il sera **pluridisciplinaire**.
- Il comprendra un socle d'enseignements fondamentaux (avec un cadrage national pour une partie du parcours notamment en français et mathématiques, garanti par l'accréditation).
- Il devra aussi préparer à la polyvalence du métier de professeur des écoles.
- Il comprendra un temps d'initiation aux méthodologies et aux apports de la **recherche** appliqués aux mécanismes d'apprentissage chez l'enfant.
- Il inclura une sensibilisation à l'environnement institutionnel du **MENJS** et plus généralement du cadre de la fonction publique d'éducation (système et gouvernance, éthique et déontologie, entrée juridique, carrières, etc.).

- Il pourra comporter un temps de **mobilité internationale** et de découverte d'autres systèmes de formation des professeurs des écoles. Cette ouverture internationale pourra être capitalisée dans la perspective de passer, en master, le nouveau certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger (Capefe).
- Il pourra également comporter une **possibilité de stage** dans les structures et dispositifs relevant du handicap (IME par exemple) et, plus largement, prenant en compte les différents cas d'empêchement à la scolarisation.
- La **professionnalisation** doit intervenir tôt dans le parcours afin que les étudiants soient en contact avec le métier (temps d'observation de ce qu'est la réalité du métier) et puissent rapidement s'assurer de la pertinence de leur choix d'orientation. Cette professionnalisation sera construite de manière progressive tout au long des trois années du parcours.

- Il conviendra de mettre en place une **co-construction « sco-sup »** sur la durée du parcours de la licence : on pourra envisager une architecture de type CPGE couplée avec une formation en université conduite simultanément. Le modèle à inventer sera de type « hybride », avec des étudiants recevant des enseignements en lycée et en université, ainsi que des stages dans des classes ou en milieu éducatif.
- Les équipes enseignantes du lycée et les équipes pédagogiques du supérieur **travailleront conjointement** afin de garantir une parfaite articulation du parcours.

## Un AMI pour identifier des binômes lycée-université

L'AMI que lanceront début octobre le MENJS et le Mesri a pour objectif d'« identifier des binômes université-lycée capables de développer un parcours de licence PPPE co-construit, dans une stratégie de site cohérente », indique le cahier des charges.

« Dans un premier temps, les binômes université-lycée enverront une lettre d'intention à la commission ad hoc, accompagnée d'un avis du recteur de région académique. Ces lettres seront étudiées par la commission pour une labellisation des PPPE sélectionnés et une mise en ligne sur Parcoursup.

Dans un second temps, les PPPE sélectionnés enverront leurs projets détaillés en respectant le cahier des charges. Les équipes pédagogiques mixtes (lycée et université) veilleront à la co-construction des enseignements afin de pouvoir les afficher en UE et en blocs de connaissances et de compétences. »

## Formation en amont du master Meef premier degré : Sgen-CFDT et Réseau des Inspé vigilants

Selon Françoise Lambert, secrétaire nationale chargée de l'enseignement supérieur et la recherche au Sgen-CFDT, lors de la conférence de presse de rentrée du syndicat, le 17/09/2020, un pré-recrutement avant le master *« ne répond pas aux besoins, car cela interviendrait trop tôt dans le parcours d'un étudiant. Nous sommes plus favorables à introduire des modules de professionnalisation dans le cadre d'une formation disciplinaire plus large »*, ce qui est déjà mis en place dans plusieurs universités.

Franck Loureiro, secrétaire général adjoint, indique sur Twitter, le 07/10, que *« le projet de création de classes préparatoires au professorat des écoles est la plus grande stupidité qu'[il] éte amenée à voir depuis le début de [son] engagement syndical ! D'ailleurs toute la réforme des Inspé est un immense fiasco »*.

Le Réseau des Inspé, quant à lui, *« est ouvert au principe général d'une préparation pour devenir professeur des écoles qui commence dès la licence avec une entrée progressive dans le métier »*, indiquait Alain Frugière, son président, lors de sa conférence de presse de rentrée, le 04/09. Les directions d'Inspé s'interrogent en revanche sur l'articulation avec les dispositifs de pré-professionnalisation déjà mis en place en licence *« dans une large majorité de nos établissements »*.

*« Des universités ont monté des licences pluridisciplinaires ou en sciences de l'éducation qui permettent aux étudiants de se présenter ensuite au CRPE. Il faudra évaluer ces dispositifs et savoir pourquoi de nouveaux dispositifs proposés seraient mieux adaptés »*, déclarait alors Ludovic Morge, vice-président du réseau.

## Constitution et formation des équipes pédagogiques

Les équipes pédagogiques, tout comme les enseignements, se répartissent entre lycée et université.

Pour la partie relevant du lycée, les équipes enseignantes sont constituées par les corps d'inspection. Une pondération des heures de type CPGE est par ailleurs prescrite pour le calcul de leur obligation réglementaire de service *« pour une meilleure reconnaissance et attractivité »*.

En outre, dans le cadre de la professionnalisation, des praticiens du premier degré pourront intervenir dans les enseignements sous forme de conférences ou d'ateliers, « par exemple des conseillers pédagogiques ou des inspecteurs de l'éducation nationale ».

Du côté des universités, les équipes pédagogiques des licences concernées par le parcours « seront constituées par les établissements universitaires porteurs en fonction des licences proposées et des enseignements définis. La présence d'enseignants-chercheurs est nécessaire mais non exclusive ».

Pour tous les enseignants participant au PPPE, une formation nationale, inscrite par le MENJS au plan national de formation, et des formations académiques seront mises en place au printemps 2021.

« Il s'agit de créer les conditions d'une culture commune à tous les intervenants, nécessaire pour garantir la cohérence de la licence. »

## Organisation des enseignements

« Il sera primordial de veiller à la cohérence globale de ce parcours de licence grâce à l'étroite articulation entre la partie lycée et la partie université », indique le cahier des charges. C'est notamment pour cela que la commission d'examen des vœux sur Parcoursup sera une commission mixte université/lycée.

Les enseignements se répartiront :

- en L1 : 75 % lycée - 25 % université, soit trois semaines en lycée pour une semaine à l'université ;
- en L2 : 50 % lycée - 50 % université, soit deux semaines dans chaque établissement ;
- en L3 : 25 % lycée - 75 % université, soit une semaine en lycée pour trois semaines à l'université.

### Pour la partie université

« Chaque parcours sera construit en fonction de la majeure de licence de référence. Les enseignements comprendront, en outre, une initiation progressive à la recherche (rencontre avec des chercheurs, présence à des séminaires, visites de laboratoire, etc.). »

Les enseignements à l'université permettront aux étudiants d'obtenir :

- en L1, 18 ECTS ;
- en L2, 27 ECTS ;
- en L3, 40,5 ECTS.

### Pour la partie lycée

Le volume horaire lorsque les étudiants seront au lycée est de 27 heures par semaine, soit 24 heures de cours et trois heures de soutien modulables. Les enseignements hebdomadaires se répartissent ainsi :

Enseignements au lycée	L1 (21 semaines)	L2 (14 semaines)	L3 (sept semaines)
Français - étude de la langue et littérature et atelier d'écriture	6 h 10 ECTS	5 h 5 ECTS	4 h 2 ECTS
Mathématiques - atelier de mathématiques	6 h 10 ECTS	5 h 5 ECTS	4 h 2 ECTS
Philosophie morale et politique (laïcité, valeurs de la République...)	2 h 3 ECTS	2 h 2 ECTS	2 h 1 ECTS
EPS	2 h 3 ECTS	2 h 2 ECTS	2 h 1 ECTS
Histoire-géographie	2 h 3 ECTS	3 h 3 ECTS	3 h 1,5 ECTS
Sciences et technologie	2 h 3 ECTS	3 h 3 ECTS	3 h 1,5 ECTS
Langue Vivante	2 h 3 ECTS	2 h 2 ECTS	3 h 1,5 ECTS
Arts plastiques et éducation musicale	2 h 3 ECTS	2 h 2 ECTS	3 h 1,5 ECTS
Accompagnement individualisé	3 h 5 ECTS	3 h 3 ECTS	3 h 1,5 ECTS
<b>Total</b>	<b>27 h/sem 42 ECTS</b>	<b>27 h/sem 27 ECTS</b>	<b>27 h/sem 13,5 ECTS</b>

## Mission Sherringham sur les Inspé : les classes préparatoires devenues parcours préparatoires

Mark Sherringham, [Igé](#) et ancien directeur de l'[IUFM](#) d'Alsace, est chargé d'une mission de deux ans sur la mise en place des Inspé dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, depuis le 01/06/2020.

Alors qu'une première version de la lettre de mission avait fait réagir les organisations syndicales, notamment car elle mentionnait « *un travail de définition et de conception de classes préparatoires au professorat des écoles* », la mention de classes préparatoires ne figure plus dans la seconde et actuelle version de la lettre, en date du 22/05/2020.

Toutefois, Mark Sherringham a indiqué, lors de la première réunion du comité de suivi des Inspé le 02/07, qu'« *aucune hypothèse ne sera écartée* » sur le pré-recrutement en amont du master, rapportait alors Laurent Alexandre, secrétaire fédéral du [Sgen-CDFT](#), à News Tank. L'hypothèse retenue est donc la création de parcours préparatoires au professorat des écoles.

## Calendrier prévisionnel

## Calendrier prévisionnel

**04/09/2020**

Première réunion du groupe de travail restreint

**16/09/2020**

Deuxième réunion du groupe de travail restreint

**23/09/2020**

Validation du cahier des charges par le GT en formation plénière

**25/09/2020**

Présentation du cahier des charges en réunion des recteurs (plénière Mesri) et envoi de la fiche aux présidents d'universités pour identification des projets expérimentaux (en lien avec les rectorats)

**Début octobre 2020**

Lancement de l'AMI Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles

**20/11/2020**

Date limite d'envoi des lettres d'intention par les établissements en réponse à l'AMI

**Semaine du 23/11/2020**

Examen des lettres d'intention par la commission

**27/11/2020**

Annonce des résultats de l'AMI et des établissements labellisés « PPPE »

**27/11/2020-15/12/2020**

## Janvier-Juin 2021

Accompagnement des PPPE labellisés

## Septembre 2021

Première rentrée des Parcours Préparatoires au  
Professorat des Écoles

## Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

21, rue Descartes  
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 09/04/20 à 17:38

## Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

110, rue de Grenelle

75007 Paris - FRANCE

Téléphone : 01 55 55 10 10



Fiche n° 5040, créée le 17/05/17 à 03:17 - MàJ le 28/08/20 à 15:59

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »